

Date de commande : 13/01/2024  
Valide jusqu'au : 13/07/2024  
N° de commande : 488899

Commune : Les Belleville  
Code postal : 73440  
Code insee : 73257  
Lat/Long : 45.312854 , 6.541589

Vendeur ou Bailleur : VIGNEULLE  
Acquéreur ou locataire :

Parcelle(s) :

73257 000 AL 226



**RADON**

**Niveau 3**

Fiche Radon

**SEISME**

**Niveau 3**

Fiche Seisme

**ENSA / PEB**

**Aucun**

**RECU DU TRAIT DE  
COTE**

**Non concerné**

**SOLS ARGILEUX**

**Faible**

**SIS**

**0**

**CASIAS**

**0**

**ICPE**

**0**

\* A titre informatif

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : [georisques.gouv.fr](https://georisques.gouv.fr) (article R.125-25)

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

<https://www.etat-risque.com/s/SUCNM>

## LES PLANS DE PREVENTIONS NATURELS

Type	Plan de Prevention des Risques	Exposition
<b>Inondation</b> 	<b>APPROUVÉ</b> Le 04/07/2011 <i>PPR Multi-Salins les Thermes, Inondation - Par ruissellement et coulée de boue</i>	AL 226 <b>Non</b>
	<b>APPROUVÉ</b> Le 04/07/2011 <i>PPR Multi-Salins les Thermes, Inondation</i>	
	<b>APPROUVÉ</b> Le 04/07/2011 <i>PPR Multi-Salins les Thermes, Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau</i>	
	<b>APPROUVÉ</b> Le 09/01/2020 <i>PPR Multi-St Martin de Bellevil, Inondation - Par ruissellement et coulée de boue</i>	
	<b>APPROUVÉ</b> Le 09/01/2020 <i>PPR Multi-St Martin de Bellevil, Inondation - Par lave torrentielle (torrent et talweg)</i>	
	<b>APPROUVÉ</b> Le 09/01/2020 <i>PPR Multi-St Martin de Bellevil, Inondation</i>	
	<b>APPROUVÉ</b> Le 09/01/2020 <i>PPR Multi-St Martin de Bellevil, Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau</i>	
<b>Mouvement de terrain</b> 	<b>APPROUVÉ</b> Le 04/07/2011 <i>PPR Multi-Salins les Thermes, Mouvement de terrain</i>	AL 226 <b>Non</b>
	<b>APPROUVÉ</b> Le 04/07/2011 <i>PPR Multi-Salins les Thermes, Mouvement de terrain - Eboulement, chutes de pierres et de blocs</i>	
	<b>APPROUVÉ</b> Le 04/07/2011 <i>PPR Multi-Salins les Thermes, Mouvement de terrain - Glissement de terrain</i>	
	<b>APPROUVÉ</b> Le 09/01/2020 <i>PPR Multi-St Martin de Bellevil, Mouvement de terrain</i>	
	<b>APPROUVÉ</b> Le 09/01/2020 <i>PPR Multi-St Martin de Bellevil, Mouvement de terrain - Eboulement, chutes de pierres et de blocs</i>	
	<b>APPROUVÉ</b> Le 09/01/2020 <i>PPR Multi-St Martin de Bellevil, Mouvement de terrain - Glissement de terrain</i>	
<b>Avalanche</b> 	<b>APPROUVÉ</b> Le 09/01/2020 <i>PPR Multi-St Martin de Bellevil, Avalanche</i>	AL 226 <b>OUI</b>
	<b>APPROUVÉ</b> Le 04/07/2011 <i>PPR Multi-Salins les Thermes, Avalanche</i>	

## LES PLANS DE PREVENTIONS MINIERS

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention miniers		

## LES PLANS DE PREVENTIONS TECHNOLOGIQUES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention technologique		

# ETAT DES RISQUES

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées	Code postal ou code insee	Nom de la commune
647 Rue des Bruyères 73440 Les Belleville AL 226	73440 (73257)	Les Belleville
<b>Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)</b>		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR <b>NATURELS</b> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Prescrit <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> ou anticipé <sup>(2)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé <sup>(3)</sup> <input checked="" type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup> <input type="checkbox"/> Date <b>09/01/2020</b>		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : <b>Avalanche</b>		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
<b>Situation de l'immeuble au regard d'un autre PPR NATURELS</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		
Prescrit <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> ou anticipé <sup>(2)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé <sup>(3)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup> <input type="checkbox"/> Date <input type="text"/>		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : <input type="text"/>		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
<b>Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)</b>		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un <b>autre PPR MINIERES</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		
Prescrit <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> ou anticipé <sup>(2)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé <sup>(3)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup> <input type="checkbox"/> Date <input type="text"/>		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : <input type="text"/>		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
<b>Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)</b>		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un <b>autre PPR TECHNOLOGIQUES</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		
Prescrit <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé <sup>(3)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup> <input type="checkbox"/> Date <input type="text"/>		
Si oui, les risques technologiques pris en considération sont liés à : Effet toxique <input type="checkbox"/> ou effet thermique <input type="checkbox"/> ou effet de surpression <input type="checkbox"/>		
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
> L'immeuble est situé en zone de prescription : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
- si la transaction concerne un logement, des travaux prescrits ont été réalisés Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
- si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location <sup>(5)</sup> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire		
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en :		
Zone 1 Très faible <input type="checkbox"/>	Zone 2 Faible <input type="checkbox"/>	Zone 3 Modérée <input checked="" type="checkbox"/>
Zone 4 Moyenne <input type="checkbox"/>	Zone 5 Forte <input type="checkbox"/>	
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon		
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Information relative à la pollution des sols		
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)		Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques		
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques ?		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)		
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par <a href="#">décret n° 2022-750 du 29 avril 2022</a> ?		Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> N/C <input type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : <a href="http://geoportail-urbanisme.gouv.fr">geoportail-urbanisme.gouv.fr</a>		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/C <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :		> d'ici à 30 ans <input type="checkbox"/> > compris entre 30 et 100 ans <input type="checkbox"/> N/C <input checked="" type="checkbox"/>
> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/C <input checked="" type="checkbox"/>
> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/C <input checked="" type="checkbox"/>
Vendeur / Bailleur	Date / Lieu	Acquéreur / Locataire
Nom <b>VIGNEULLE</b>	Date <b>13/01/2024</b>	Nom <input type="text"/>
Signature <input type="text"/>	Lieu <b>Les Belleville</b>	Signature <input type="text"/>

(1) **Prescrit** = PPR en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.

(2) **Anticipé** = PPR visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral.

(3) **Approuvé** = PPR adopté et annexé au document d'urbanisme.

(4) **Approuvé et en cours de révision** = PPR adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription.

(5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée.

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait de côte et les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez les sites Internet : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr) et [geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://geoportail-urbanisme.gouv.fr)

Etat des risques, pollutions et sols

en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement

MTECT / DGPR avril 2023

# ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°  du  Mis à jour le

2. Adresse  Code postal ou Insee  Commune   
647 Rue des Bruyères 73440 Les Belleville 73440 (73257) Les Belleville

## SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB Oui  Non

Révisé  Approuvé  Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

>L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation Oui  Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui  Non

## SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON  zone A<sup>1</sup>  zone B<sup>2</sup>  zone C<sup>3</sup>  zone D<sup>4</sup>   
Aucun  Très forte  Forte  modérée  Faible

<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de reference :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :  
peut être consulté à la mairie de la commune de :  
où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur  
**VIGNEULLE**

Date / Lieu  
13/01/2024

Acquéreur ou Locataire

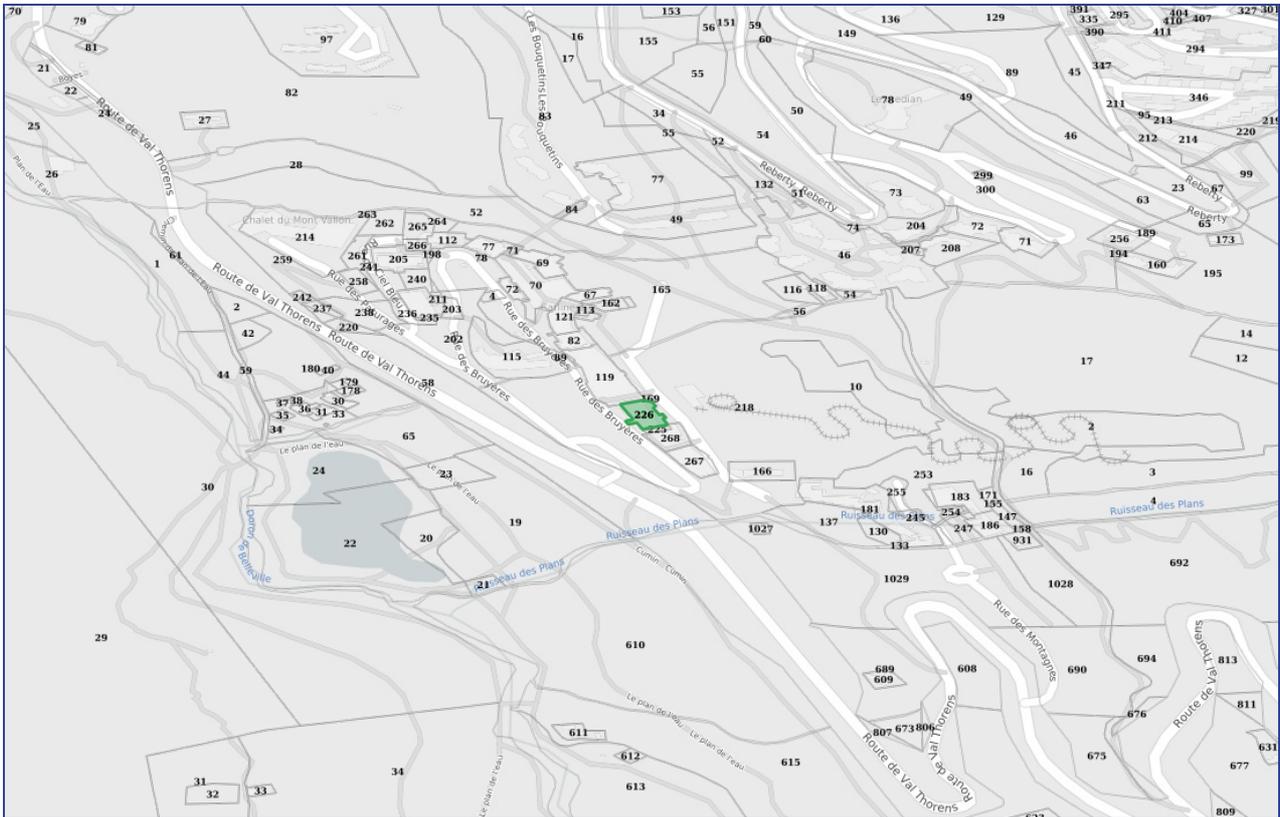
Information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus.consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Modèle état des nuisances sonores aériennes

En application de l'article L. 112.11 du code de l'urbanisme

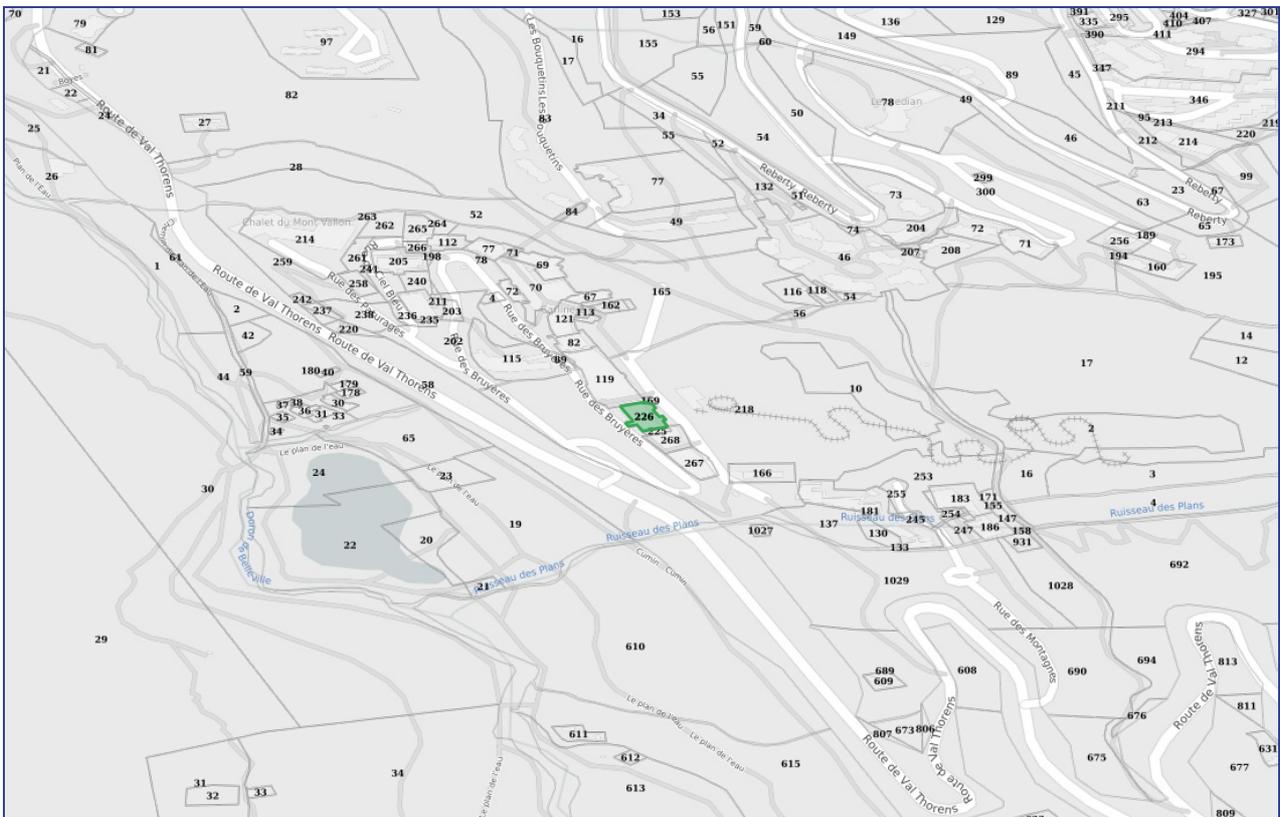
MTES/DGAC/juin 2020

## PPRN - INONDATION



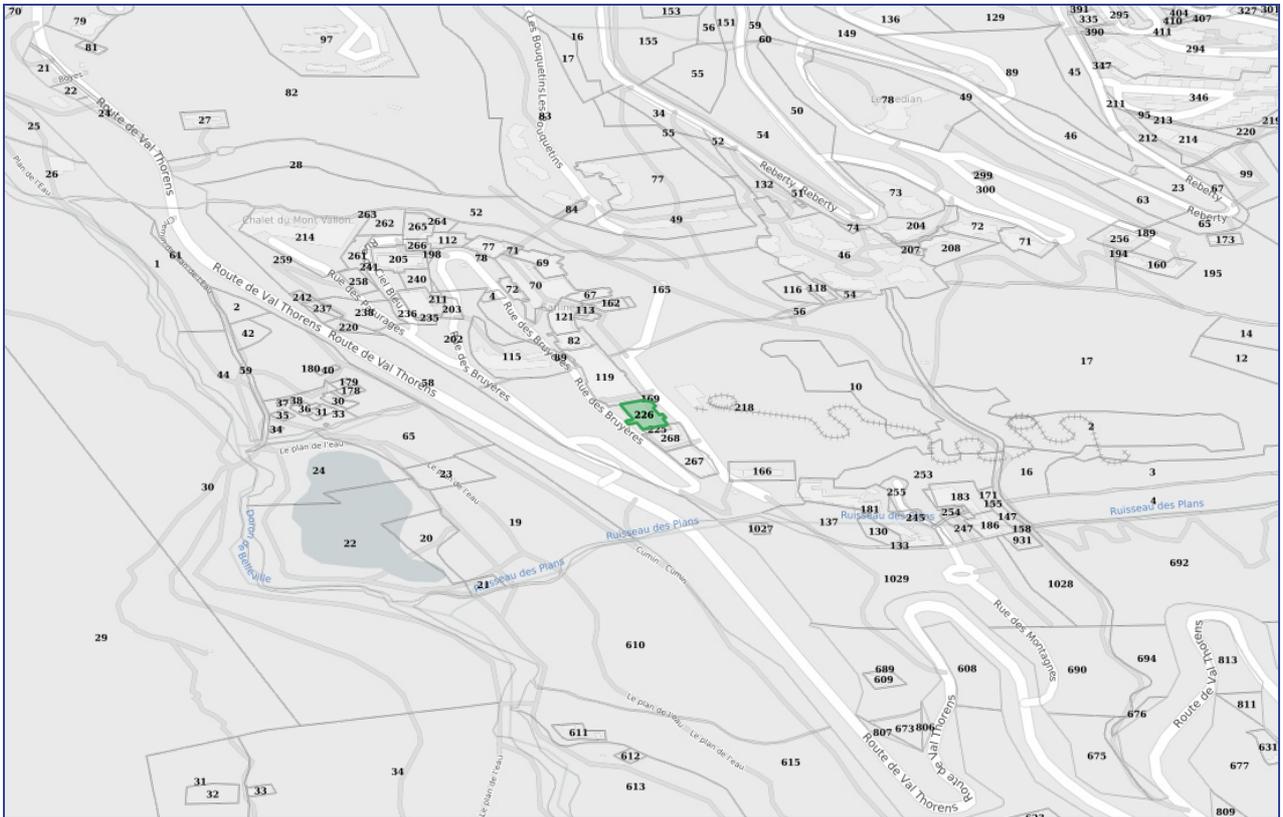
Non concerné

## PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN



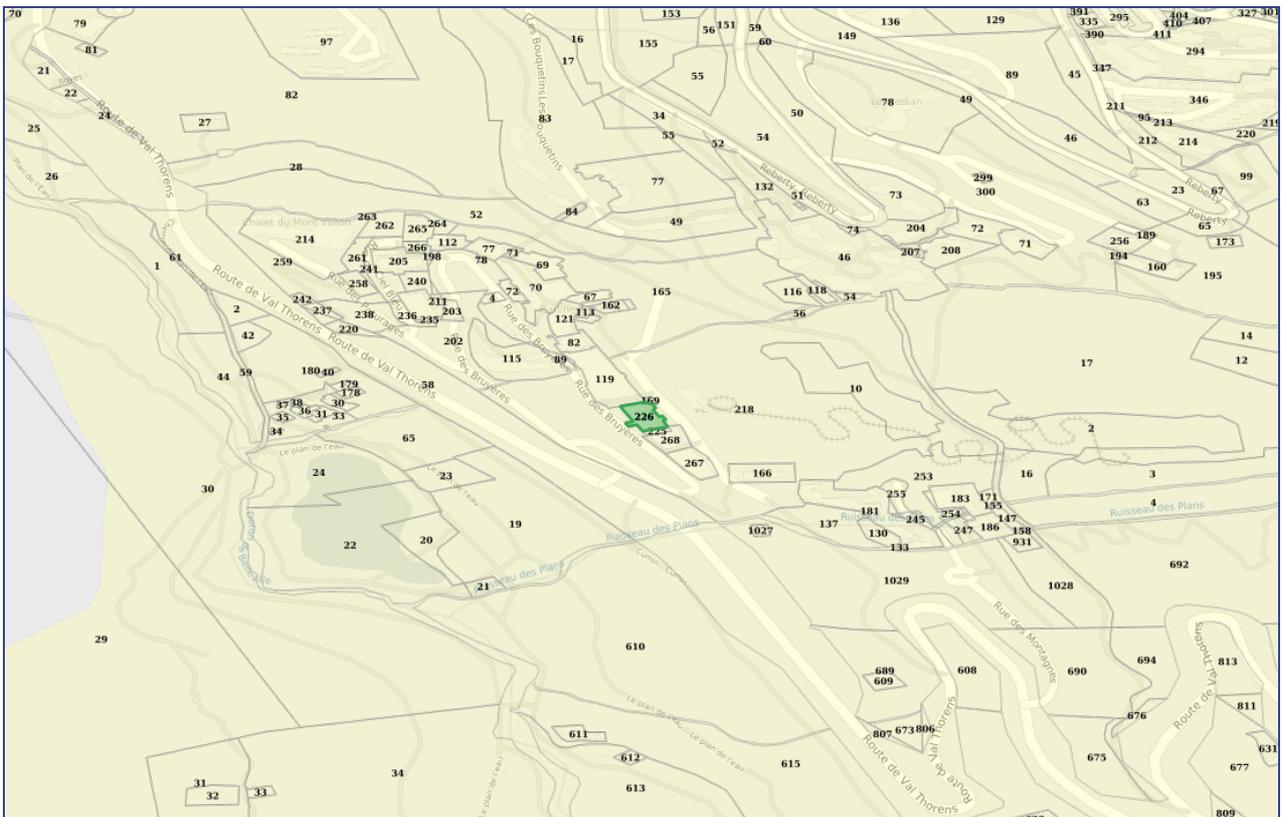
Non concerné

## PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN - CARRIERES



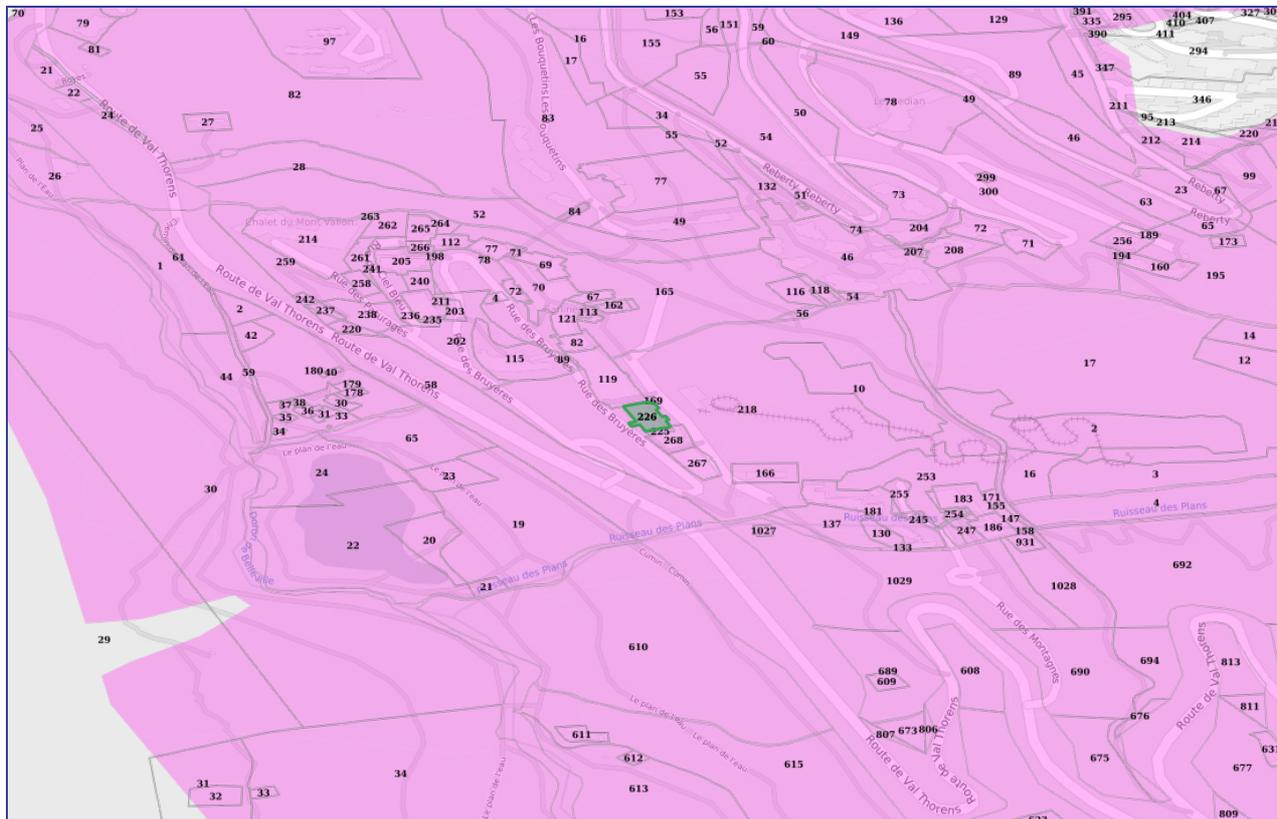
Non concerné

## PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN - ARGILES



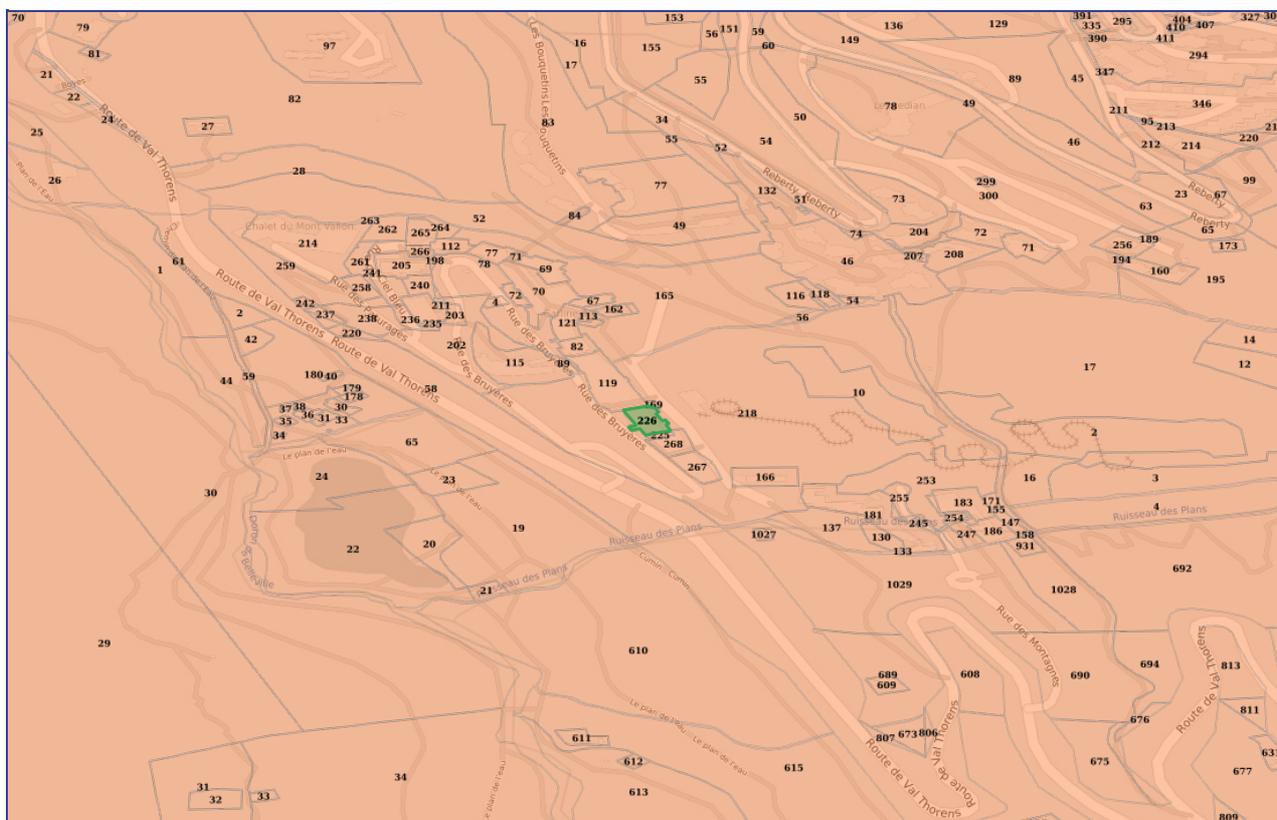
Faible

# PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN - ARGILES



Avalanche

# SEISMES



3 - Modérée



SECTEURS D'INFORMATIONS SUR LES SOLS **SIS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site SIS à moins de 500 mètres ...			

CARTE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES **CASIAS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site SIS à moins de 500 mètres ...			

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **ICPE** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site ICPE à moins de 500 mètres ...			

Adresse de l'immeuble  
647 Rue des Bruyères 73440 Les Belleville  
73440 Les Belleville

## Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

## Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Code NOR	Catastrophe naturelle	Date de début - fin	Publication au J.O	Indemnisation ?
<a href="#">INTE1727357A</a>	Mouvement de Terrain	Du 24/11/2016 au 24/11/2016	07/11/2017	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE0300648A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 05/08/2003 au 05/08/2003	30/11/2003	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE9400424A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 25/06/1994 au 26/06/1994	25/09/1994	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE9300038A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 21/07/1992 au 21/07/1992	27/02/1993	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE9000196A</a>	Glissement de Terrain	Du 14/02/1990 au 20/02/1990	24/05/1990	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE8700362A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 24/08/1987 au 24/08/1987	11/11/1987	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">NOR19840716</a>	Avalanche	Du 23/01/1984 au 24/01/1984	10/08/1984	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">NOR19840511</a>	Avalanche	Du 04/02/1984 au 12/02/1984	24/05/1984	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">NOR19840215</a>	Mouvement de Terrain	Du 26/11/1983 au 27/11/1983	26/02/1984	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">NOR19821118</a>	Tempête	Du 06/11/1982 au 10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Etablie le

13/01/2024

Nom du vendeur ou du bailleur :

VIGNEULLE

Nom de l'acquéreur ou du locataire :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie ou sur internet ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))